

PROVENCE ET TRADITIONS
Dimanche 6 Août 2023
Cours Landrison - Port de Bouc

Bulletin d'inscription

Raison sociale :

Nom - Prénom:

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél : Mail :

► **Objets ou produits exposés** (Joindre une ou plusieurs photos):

.....
.....

► **Frais d'inscription:**

- **4€ le mètre linéaire**

-Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation moins de 7 jours avant la manifestation

► **Emplacement (Extérieur):**

Dimension et montant :m x 4€ =€

► Besoins techniques à préciser (électricité) :

► Possession d'un barnum Non Oui, dimensions :

► **Pièces à fournir obligatoirement (Photocopie):**

- Justificatif du statut professionnel de moins de 3 mois
(Commerçant, producteur, artisan, artiste, association)

- Justificatif d'assurance

Lire attentivement le règlement qui suit et faire précéder votre signature de la mention
« **Lu et approuvé** » (La signature de la fiche d'inscription implique l'acceptation de facto de ce règlement)

Signature

Bulletin d'inscription à renvoyer **avant le 5 juin 2023** à l'adresse suivante :

OFFICE DE TOURISME

Provence et Traditions

22 Bis Cours Landrison - 13110 Port de Bouc

Tél : 04 42 06 27 28 - Email : ot@portdebouc-tourisme.fr

EXTRAIT DU RÈGLEMENT « PROVENCE ET TRADITIONS » - PORT DE BOUC

► Exposants accueillis

- Commerçants, Artisans ; Producteurs ; Créateurs, Artistes, Associations

Thème : « Provence et Traditions »

- Les créations et articles proposés doivent se rapprocher le plus possible du thème défini par les organisateurs.

Si ce n'est pas le cas, les organisateurs pourront décider de ne pas accepter la candidature de l'exposant.

- Le dossier d'inscription devra comporter le bulletin d'inscription signé, les photos des créations et articles exposés ainsi que les justificatifs d'activité et d'assurance.

Attention : Les organisateurs s'autorisent le droit le jour de la manifestation de refuser tout exposant dont les créations/articles ne correspondent pas à ceux cités dans la rubrique « Créations, objets ou produits exposés » du bulletin d'inscription.

- Un comité de sélection étudiera les dossiers de candidature, en privilégiant **la qualité, l'originalité des produits et l'harmonie avec le thème.**

- Un courrier de confirmation sera adressé aux exposants retenus.

► Frais de participation

- 4€ le mètre linéaire

- Les exposants doivent envoyer le bulletin d'inscription avant le 5 juin 2023 accompagné du règlement.

(Les chèques doivent être libellés à l'ordre de l'Office de Tourisme).

- Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation moins de 7 jours avant la manifestation.

- Si pour une raison quelconque **les organisateurs sont contraints d'annuler le marché**, les exposants ne peuvent exercer aucun recours.

► Emplacement

- Mise à disposition d'un emplacement de dimension libre

(*A préciser sur le bulletin d'inscription*).

- Les emplacements seront **attribués par la commission de sélection.**

- Les organisateurs seront particulièrement attentifs à la décoration de l'espace mis à disposition des exposants.

► Horaires d'accueil :

- Accueil des exposants à partir de 7h30.

- Après l'installation des stands, aucun véhicule ne sera stationné sur le site (Parking à proximité).

- Accueil du public de 9 h à 18 h.

- Le démontage des stands ne s'effectuera seulement qu'à partir des heures indiquées au point précédent.

► Matériel :

- Les exposants utiliseront leur propre matériel d'exposition (Tables, chaises, grilles, éclairage, rallonge...), ainsi qu'une **décoration** appropriée et de qualité.

► Assurance :

Les exposants doivent être assurés pour tous les dommages pouvant être occasionnés par un tiers ou par eux-mêmes sur leur stand et renoncent à tout recours contre les organisateurs.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux vols, détériorations et autres dommages de quelque nature que ce soit.

Il est demandé aux exposants de respecter la propreté des lieux.

Dans le respect des mesures sanitaires en vigueur